

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETÉ N° 2023 – 06 – CONC

PORTANT RENOUELEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE
D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu le code Général de la Fonction Publique ;
 Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
 Vu le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
 Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 modifié par le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
 Vu l'arrêté 2022-22-CONC du 05 mai 2022 portant liste nominative des candidats admis au concours d'ETAPS - session 2022 ;
 Vu l'arrêté 2022-20-CONC du 19 mai 2022 portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'ETAPS ;
 Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion de l'Eure ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, mise à jour au 19 janvier 2023, est constituée des lauréats de la session 2022 ainsi que de ceux des précédentes sessions remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte 21 noms.
 Sont inscrits sur la liste nominative, dressée par ordre alphabétique, les candidats ci-dessous cités :

NOM	Prénom du candidat
BEAUPRÉS DE MONSALÈS	Aurélie
BECHET	Julien
BIABAUD	Anthony
CAUCHOIS	Lucie
CLEMENT	Joris
COLLET	Gaël
DERNIS	Vincent
DEVAUX	Quentin
FORTIN	Tiffany
FORZISI	Stéphane
GROULT	Gauthier
LECAPLAIN	Kevin

NOM	Prénom du candidat
MARCISZ	Mathieu
MELAIN	Raphaël
MESLIN	Arnaud
NEGRE	Jérémy
POPOVIC	Thomas
ROGER	Olivier
ROULAND	Thibaut
TONNELÉ	Charlène
VAIN	Coralie

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

FAIT A ÉVREUX, le 19 janvier 2023
Le Président


Pascal LEHONGRE

